BALO

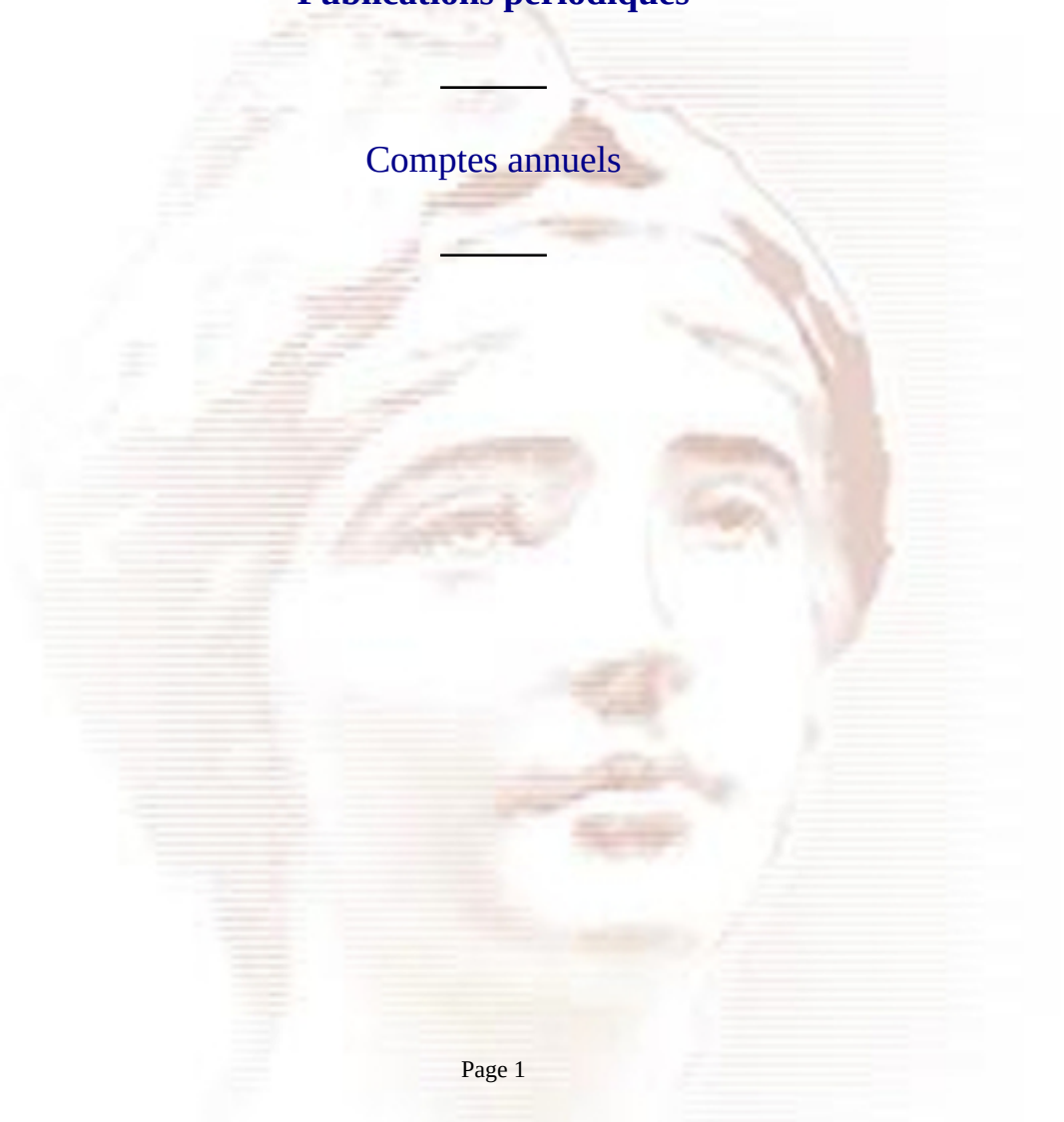
BULLETIN DES ANNONCES LEGALES OBLIGATOIRES

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.journal-officiel.gouv.fr

Publications périodiques

Comptes annuels



RBC CAPITAL MARKETS (EUROPE) GMBH

Succursale en France 34-42 avenue Raymond Poincaré 75016 PARIS
878 561 000 RCS PARIS

Comptes annuels de l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

Les comptes annuels de la Société pour l'exercice clos le 31 octobre 2025 ont été arrêtés par décision en date du 12 mai 2026.

Bilan au 31 octobre 2025

(En euros.)

Actifs	Référence (1)	31/10/2025	31/10/2024
1. Créances envers des établissements de crédit	4		
a) à vue		313 064 781,27	441 680 829,00
b) autres créances		101 175 128,35	74 769 385,47
		414 239 909,62	516 450 214,47
2. Créances sur la clientèle	5	6 381 786,23	2 976 499,01
- dont : envers des entreprises d'investissement 90 236 € (exercice précédent : 915 247 €)			
3. Obligations et autres titres à revenu fixe	6		
A) Titres du marché monétaire		13 373 456,04	-
B) Obligations et autres titres créance		47 415 808,62	10 722 284,11
		60 789 264,66	10 722 284,11
4. Actions et autres titres à revenu variable	6	2 219 239,73	148 529,90
5. Portefeuille de négociation	7	496 095 609,26	580 619 202,44
6. Immobilisations corporelles	8	1 942 407,47	1 703 875,18
7. Autres éléments d'actif	9	35 916 437,58	39 089 307,84
8. Actifs d'impôts différés	10	2 440 720,01	3 527 524,01
		1 020 025 374,56	1 155 237 436,96

(1) Les renvois se réfèrent aux sections numérotées dans l'annexe.

Passifs	Référence (1)	31/10/2025	31/10/2024
1. Dettes envers les établissements de crédit	11		
a) à vue		253 122 776,57	282 442 472,10
b) avec durée convenue ou délai de préavis		352 959 120,78	323 681 838,48
		606 081 897,35	606 124 310,58
2. Dettes envers la clientèle	12		
Autres dettes			
a) à vue		2 109 968,92	3 178 259,51
- dont : envers des entreprises d'investissement 915 940 € (exercice précédent : 1 553 810 €)		2 109 968,92	3 178 259,51
3. Portefeuille de négociation	7	211 700 266,63	356 074 007,89
4. Autres passifs	13	3 178 422,47	2 623 496,29
5. Provisions	14		
a) Provisions pour impôts		1 305 595,49	5 514,10
b) Autres provisions		28 776 145,89	25 894 278,87
		30 081 741,38	25 899 792,97
6. Fonds pour risques bancaires généraux	15	1 582 855,17	949 669,41
7. Capitaux Propres	16		
a) Capital souscrit		100 025 003,00	100 025 003,00
b) Réserve de capitaux		49 981 027,00	49 981 027,00
c) Bénéfice au bilan		15 284 192,64	10 381 870,31
		165 290 222,64	160 387 900,31
		1 020 025 374,56	1 155 237 436,96

(1) Les renvois se réfèrent aux sections numérotées dans l'annexe.

Compte de résultat de l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

(En euros.)	Référence (1)	Exercice	Année précédente
1. Produits d'intérêts provenant de			
a) Opérations de crédit et transactions sur le marché monétaire		9 448 503,87	15 961 640,20
2. Charges d'intérêts		-16 606 983,69	-23 168 044,08
Marge d'intérêt	19	-7 158 479,82	-7 206 403,88
3. Commissions perçues		114 203 499,49	98 895 266,52
4. Commissions versées		-34 215 038,80	-31 455 286,15
Excédent des commissions	20	79 988 460,69	67 439 980,37
5a. Produit du portefeuille de négociation		40 144 854,16	53 056 749,78
5b. Charges du portefeuille de négociation		-34 446 182,31	-47 706 071,25
Produit net du portefeuille de négociation/Charge nette du portefeuille de négociation	21	5 698 671,85	5 350 678,53
6. Autres produits d'exploitation	22	3 331 939,42	2 466 041,40
Frais généraux d'administration	24		
a) Charges de personnel			
aa) Salaires et traitements		-40 001 290,60	-34 424 395,86
ab) Charges de sécurité sociale et de prévoyance		-5 736 229,73	-5 509 056,72
		-45 737 520,33	-39 933 452,58
b) autres charges administratives		-10 552 344,85	-8 709 687,70
		-56 289 865,18	-48 643 140,28
8. Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles		-1 279 977,29	-529 100,48
9. Autres charges d'exploitation	25	-16 055 249,87	-15 063 794,62
10. Amortissements et corrections de valeur sur créances et certains titres		-2 827,50	-4 115,02
11. Produits des reprises de valeur sur créances et certains titres		2 969,13	4 095,37
12. Résultat provenant des activités ordinaires		8 235 641,43	3 814 241,39
13. Impôts sur le revenu et les bénéfices	26	-3 333 319,10	-924 284,10
Excédent de l'année		4 902 322,33	2 889 957,29
15. Bénéfice reporté de l'année précédente		10 381 870,31	7 491 913,02
Bénéfice au bilan		15 284 192,64	10 381 870,31

(1) Les renvois se réfèrent aux sections numérotées dans l'annexe.

Annexe pour l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

1. – Remarques générales

Les présents comptes annuels ont été établis conformément aux articles 242 ss., 264 ss. et 340 ss. du Code de commerce allemand (HGB), ainsi qu'aux dispositions pertinentes de la loi allemande sur la surveillance des établissements d'investissement (WpIG), du règlement allemand relatif à la comptabilité des établissements de crédit, des établissements de services financiers et des entreprises d'investissement (RechKredV) et de la loi allemande sur les sociétés à responsabilité limitée (GmbHG) et en conformité avec les statuts de la Société. Les dispositions relatives aux grandes sociétés de capitaux s'appliquent.
La Société est autorisée à fournir des services d'investissement et des services auxiliaires conformément à l'art. 15, al. 1, de la WpIG.
Le bilan et le compte de résultat ont été structurés conformément aux dispositions de la RechKredV.
Conformément à l'article 244 HGB, tous les montants sont indiqués en euros.

2. – Informations sur le registre

La Société est inscrite au registre du commerce du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Francfort-sur-le-Main sous le numéro HRB 110139, sous la dénomination sociale RBC Capital Markets (Europe) GmbH (ci-après « RBC EG »), ayant son siège à Francfort-sur-le-Main.
La RBC EG a immatriculé des succursales européennes à Paris (France), Madrid (Espagne) et Amsterdam (Pays-Bas) et un bureau de représentation à Lausanne (Suisse).

3. – Méthodes de comptabilisation et d'évaluation

Les créances et autres actifs sont comptabilisés à leur valeur nominale. La valeur comptable est diminuée des corrections de valeur nécessaires pour tenir compte des risques de défaut. Lorsque les motifs ayant justifié la constatation d'une correction de valeur au cours d'un exercice antérieur ont disparu, cette correction de valeur est reprise. En application de la prise de position sur la comptabilité de l'institut allemand des experts comptables (IDW), intitulée « Provisionnement pour risques de crédit prévisibles mais non encore concrétisés individuellement dans les opérations de crédit des établissements de crédit » (« corrections de valeur forfaitaires ») (IDW RS BFA 7), la méthode appliquée pour la détermination des corrections de valeur forfaitaires est celle utilisée dans le cadre de la comptabilité consolidée IFRS du groupe RBC.
Les obligations et autres titres à revenu fixe ainsi que les actions et autres titres à revenu variable sont tous désignés dans des unités d'évaluation et inscrits au bilan selon les principes de la comptabilisation des unités d'évaluation.
Lors de la désignation d'actifs, de passifs, d'opérations en cours ou de transactions attendues avec une forte probabilité comme opérations de base au sein d'unités d'évaluation de type micro-hedge avec des instruments financiers (instruments de couverture), les opérations de base et les instruments de couverture sont regroupés afin de compenser les variations de valeur ou les flux de trésorerie opposés résultant de la réalisation de risques comparables. Pour ces unités d'évaluation, les principes généraux d'évaluation ne sont pas appliqués. Ainsi, dans la mesure et pour la période pendant laquelle les variations de valeur ou les flux de trésorerie opposés se compensent, les variations de valeur compensatoires résultant du risque couvert ne sont pas comptabilisées (méthode du gel). Les variations négatives de la juste valeur ne sont pas prises en compte. Les éventuelles inefficacités résultant d'unités d'évaluation sont prises en compte par la constitution de provisions pour pertes.
Les instruments financiers du portefeuille de négociation sont comptabilisés selon le principe de la comptabilisation à la date de règlement et évalués à leur juste valeur, déduction faite d'une décote pour risque. La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou un passif réglé, à la date de clôture du bilan, entre des parties bien informées, consentantes et indépendantes l'une de l'autre. Dans la mesure où ils sont disponibles, sont utilisés en priorité les prix sur un marché actif ; à défaut, la juste valeur est déterminée à partir de prix ou de paramètres observables. Si cela n'est pas possible, la juste valeur est déterminée au moyen de modèles d'évaluation.
Les modèles d'évaluation des instruments financiers au comptant pour lesquels les facteurs d'entrée ne sont pas observables varient selon l'instrument, mais reposent généralement sur des modèles de flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow). Les dérivés sont évalués au moyen de modèles de flux de trésorerie actualisés (Discounted Cash Flow). Si la juste valeur est déterminée à l'aide de modèles ou sur la base de prix et de paramètres observables, la Société doit procéder à des estimations. De telles estimations sont soumises à des incertitudes et peuvent évoluer, ce qui peut entraîner un écart entre les valeurs fondées sur ces estimations et les valeurs réelles.
La décote pour risque est déterminée sur la base de la Value-at-Risk. Le calcul de la Value-at-Risk se fait sur la base d'un intervalle de confiance de 99 %, d'une période d'observation de 500 jours et d'une durée de détention de onze jours.
Les contrats à terme de taux d'intérêt inclus dans le portefeuille de négociation sont liquidés quotidiennement à la valeur du marché (settled-to-market), c'est-à-dire que l'obligation de paiement est honorée par une compensation en espèces. Il en résulte une juste valeur des contrats à terme égale à zéro.
Le portefeuille de négociation comprend des créances et des dettes résultant de véritables opérations de pension de titres du secteur du négoce. Les véritables opérations de mise en pension sont des contrats par lesquels un établissement ou le client d'un établissement (le cédant) transfère des actifs lui appartenant, contre le paiement d'un certain montant, à un autre établissement ou au client d'un établissement (le cessionnaire), et dans lesquels il est simultanément convenu que le cessionnaire retransmettra les actifs, contre réception du montant versé ou d'un montant convenu à l'avance, ultérieurement à une date déterminée au cédant. Les actifs transférés restent au bilan du cédant, qui comptabilise à son passif une dette correspondant au montant du remboursement.
Le cessionnaire inscrit dans son bilan une créance sur le cédant correspondant au montant payé pour le transfert. Si le cessionnaire cède les titres transférés, il inscrit au bilan un passif lié à la vente à découvert. Au cours de l'exercice, les critères définis au sein de l'établissement pour l'intégration d'instruments financiers dans le portefeuille de négociation n'ont pas subi de modifications.
Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou de production et diminuées des amortissements selon le plan d'amortissement. Par ces amortissements, les coûts d'acquisition ou de production sont répartis de manière linéaire sur la durée d'utilisation prévue. La durée d'utilisation prévue retenue pour l'amortissement, est de :

— 32 à 60 mois pour le matériel informatique et de communication,

— 52 mois pour le mobilier, et
— 32 à 118 mois pour les aménagements locatifs.

S'il existe des différences entre les valeurs comptables des actifs, des passifs et des comptes de régularisation et leurs valeurs fiscales, qui devraient se résorber au cours des exercices ultérieurs, la charge fiscale globale qui en résulte est comptabilisée au bilan en tant qu'impôts différés passifs, tandis que l'économie d'impôt globale qui en résulte est comptabilisée en tant qu'impôts différés actifs. Pour le calcul des impôts différés actifs, les pertes fiscales reportées sont prises en compte à hauteur des pertes qui devraient être compensées au cours des cinq prochaines années. Les impôts différés sont présentés au bilan sans compensation.

Les dettes sont comptabilisées à leur montant de règlement.

Les provisions pour impôts et les autres provisions tiennent compte de toutes les obligations incertaines. Elles sont constituées à hauteur du montant de règlement nécessaire selon une évaluation commerciale raisonnable. Les fonds propres sont inscrits au bilan à leur valeur nominale.

Les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au cours moyen au comptant à leur date d'entrée. À la date de clôture du bilan, les actifs et passifs libellés en devises étrangères sont en principe convertis au cours moyen au comptant. Pour les durées résiduelles supérieures à un an, le principe de réalisation (art. 252, al. 1 n° 4, deuxième demi-phrase du HGB) a été respecté. Pour une durée résiduelle d'un an ou moins, l'art. 253, al. 1, phrase 1 et l'art. 252, al. 1 n° 4, deuxième demi-phrase HGB n'étaient pas applicables.

Afin de déterminer l'évaluation sans perte des transactions du portefeuille bancaire portant sur les intérêts (IDW RS BFA 3), il convient de retenir la valeur actuelle des flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille bancaire, actualisés à la date de clôture du bilan, en tenant compte des coûts de risque et de gestion. À la date de clôture du bilan, il n'existe aucun excédent des engagements sur les actifs. La constitution d'une provision conformément à l'art. 340a en relation avec l'art. 249, al. 1, phrase 1, altern. 2 du HGB n'est pas nécessaire.

Précisions relatives au bilan

4. – Créances envers des établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Créances sur des établissements de crédit avec une durée résiduelle		
- à vue	313 065	441 681
- jusqu'à 3 mois	101 175	74 769
- de plus de trois mois et jusqu'à un an	-	-
Total	414 240	516 450

Les créances sur les établissements de crédit (414 240 k€ ; exercice précédent : 516 450 k€) comprennent des créances non titrisées sur des entreprises liées d'un montant de 408 613 k€ (exercice précédent : 511 400 k€). La diminution des créances sur les établissements de crédit s'explique principalement par une baisse des fonds disponibles à vue auprès des entreprises du Groupe RBC.

5. – Créances sur la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Créances sur la clientèle avec une durée résiduelle		
- à vue	6 382	2 976
- jusqu'à 3 mois	-	-
- de plus de trois mois et jusqu'à un an	-	-
Total	6 382	2 976

L'augmentation des créances sur la clientèle (6 382 k€ ; exercice précédent : 2 976 k€) s'explique principalement par le développement des activités de conseil en matière de fusions-acquisitions (M&A).

6. – Obligations et autres titres à revenu fixe - Actions et autres titres à revenu variable

Ces postes comprennent des positions qui ont été prises dans le cadre de transactions back-to-back pour le compte des clients et pour lesquelles seul un règlement partiel a eu lieu (Failed Trades). Ces positions sont généralement clôturées à court terme avec une exécution complète de la transaction.
Ces positions ont été intégrées, en appliquant la méthode de gel, en tant qu'instruments de couverture dans des unités d'évaluation avec les transactions back-to-back correspondantes (opérations de vente en cours en tant qu'opérations de base) dans des micro-couvertures (micro hedges) pour couvrir des risques de marché pendant la période entre la livraison des titres à la RBC CE et l'exécution des opérations en cours par le paiement et la livraison des titres au client (delivery vs. Payment).).
Dans ces unités d'évaluation, les conditions contractuelles de l'opération de base et de l'instrument de couverture sont exactement opposées en ce qui concerne le risque couvert (risque de marché). Par conséquent, tant l'évaluation prospective de l'efficacité que la détermination rétrospective de l'inefficacité de l'unité d'évaluation sont effectuées par comparaison des conditions contractuelles.

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Obligations et autres titres à revenu fixe	60 789	10 722
- obligations négociables	60 789	10 722
- obligations cotées en bourse	55 776	10 168

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Actions et autres titres à revenu variable	2 219	149
- actions négociables et fonds négociés en bourse (exchange traded funds)	2 219	149
- titres cotés en bourse	2 219	149

Sur les obligations et autres titres à revenu fixe d'un montant total de 60 789 k €, un montant de 31 895 k € arrivera à échéance dans les douze mois suivant la date de clôture.

7. – Actifs et passifs de négociation

Les actifs de négociation comprennent essentiellement des positions sur des obligations sécurisées en euros dans le cadre de l'activité Covered Bonds, ainsi que des obligations émises par des émetteurs SSA (SSA : Supranational, Sovereign and Agency), et des créances résultant de véritables opérations de pension sur titres, dans lesquelles RBC EG est le cessionnaire. En outre, les actifs de négociation comprennent des instruments financiers dérivés.
Au 31 octobre 2025, la RBC EG détenait une position ouverte en actions et en fonds négociés en bourse (ETF) d'un montant de 9 204 k € (exercice précédent : 863 k €), résultant d'opérations back-to-back effectuées pour le compte de clients, dont la vente correspondante avec la même date de valeur a été conclue le jour suivant le 31 octobre 2025.
Les passifs de négociation comprennent essentiellement des dettes résultant de véritables opérations de pension sur titres dans le cadre de l'activité SSA ainsi que de ventes à découvert d'obligations sécurisées en euros et d'obligations SSA. De plus, les passifs de négociation comprennent des instruments financiers dérivés.
La diminution du portefeuille de négociation s'explique principalement par la baisse des créances résultant de véritables opérations de pension sur titres, partiellement compensée par l'augmentation des positions longues sur des obligations sécurisées en euros et des obligations SSA.
Par ailleurs, la RBC EG effectue des opérations de swaps de taux d'intérêt pour la couverture économique des transactions sur les obligations sécurisées en euros ainsi que sur des titres SSA.

(En milliers d'euros.)	31/10/2025 Actifs de transaction	31/10/2024 Actifs de transaction	31/10/2025 Passifs de transaction	31/10/2024 Passifs de transaction
Instruments financiers dérivés	3 121	27 908	5 593	28 900
Créances / dettes	53 470	191 123	206 107	327 174
Obligations et autres titres à revenu fixe	431 326	362 238	-	-
Actions et autres titres à revenu variable	9 204	863	-	-
Prime de risque	-1 025	-1 513	-	-
Total	496 096	580 619	211 700	356 074

Les contrats à terme de taux d'intérêt inclus dans le portefeuille de négociation sont liquidés quotidiennement à la valeur du marché (settled-to-market), ce qui donne une valeur comptable de zéro.

A la date de clôture du bilan, il existait, comme l'année précédente, des positions longues et courtes en contrats à terme sur taux d'intérêt avec une durée résiduelle de moins de trois mois, dont les valeurs nominales et comptables sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers d'euros.)	31/10/2025 Valeur nominale	31/10/2024 Valeur nominale	31/10/2025 Valeur comptable	31/10/2024 Valeur comptable
Position longue sur contrats à terme	16 267	70 410	-	-
Position courte sur contrats à terme	90 583	34 580	-	-
Total	106 849	104 990	-	-

Les valeurs nominales et comptables ainsi que les durées résiduelles des swaps de taux d'intérêt dont la négociation a débuté au cours de l'exercice sont présentées dans le tableau ci-dessous.

(En milliers d'euros.)	31/10/2025 Valeur nominale	31/10/2024 Valeur nominale	31/10/2025 Valeur comptable	31/10/2024 Valeur comptable
Swaps de taux d'intérêt avec valeur de marché positive et durée résiduelle de				
- jusqu'à trois mois	-	-	-	-
- plus de trois mois et jusqu'à un an	40 000	154 000	23	1 099
- plus d'un an jusqu'à cinq ans	266 500	711 500	2 691	15 945
- plus de cinq ans	80 000	310 400	407	10 864
Total	386 500	1 175 900	3 121	27 908
Swaps de taux d'intérêt avec valeur de marché négative et durée résiduelle de				
- jusqu'à trois mois	40 000	-	882	-
- plus de trois mois et jusqu'à un an	-	139 000	-	885
- plus d'un an jusqu'à cinq ans	325 000	872 000	3 305	16 908
- plus de cinq ans	120 500	330 400	1 407	11 107
Total	485 500	1 341 400	5 593	28 900

La valeur comptable des actifs mis en pension s'élève à 150 000 k€ (exercice précédent : 142 000 k€). Au cours de l'exercice, aucun reclassement du portefeuille de négociation n'a été effectué.

8. – Immobilisations corporelles

L'évolution des différents postes des immobilisations corporelles, avec indication des amortissements de l'exercice, est présentée dans le tableau des immobilisations (appendice à l'annexe).

9. – Autres éléments d'actif

Les autres actifs (35 916 k€ ; exercice précédent : 39 089 k€) comprennent essentiellement des garanties sur les différentes bourses en rapport avec les activités commerciales pour un montant de 32 753 k€ (exercice précédent : 33 677 k€). Le montant total des actifs transférés en garantie s'élève à 32 753 k€ (exercice précédent : 33 677 k€)

10. – Impôts différés actifs

Des impôts différés actifs (2 441 k€ ; exercice précédent : 3 528 k€) ont été constitués au titre de paiements aux salariés qui ne sont déductibles fiscalement qu'au moment de leur versement et non dès leur comptabilisation selon les règles comptables. Ils ont été pris en compte au titre des paiements aux salariés des établissements de Paris et de Madrid, tant au cours de l'exercice 2025 qu'au cours de l'exercice précédent, et avaient également été comptabilisés en Allemagne au cours de l'exercice précédent. Les impôts différés actifs ont été calculés aux taux d'imposition applicables (France : 25 % ; Espagne : 25 % ; Allemagne : 32 % au cours de l'exercice précédent).

11. – Dettes envers les établissements de crédit

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Dettes envers des établissements de crédit avec une durée résiduelle		
- à vue	253 123	282 442
- jusqu'à 3 mois	352 959	323 682
- de plus de trois mois et jusqu'à un an	-	-
Total	606 082	606 124

Les dettes envers les établissements de crédit d'un montant de 606 082 k€ (exercice précédent : 606 124 k€) comprennent des dettes non titrisées envers des entreprises liées d'un montant de 605 919 k€ (exercice précédent : 605 938 k€).

12. – Dettes envers la clientèle

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Dettes envers la clientèle avec une échéance ou un délai de préavis convenu		
- à vue	2 110	3 178
- jusqu'à 3 mois	-	-
- de plus de trois mois et jusqu'à un an	-	-
Total	2 110	3 178

Les dettes envers la clientèle à hauteur de 2 110 k€ (exercice précédent : 3 178 k€) comprennent des créances résultant d'activités avec des titres à revenu fixe et des actions.

13. – Autres passifs

Les autres passifs d'un montant de 3 178 k€ (exercice précédent : 2 623 k€ euros) comprennent des taxes sur les transactions (1 064 k€ ; exercice précédent : 1 171 k€) ainsi que des dettes au titre de la sécurité sociale (873 k€ ; exercice précédent : 1 172 k€).

14. – Provisions

Les autres provisions d'un montant total de 28 776 k€ (exercice précédent : 25 894 k€) comprennent principalement des provisions liées au personnel (23 035 k€ ; exercice précédent : 21 571 k€) ainsi que des provisions pour honoraires d'audit et de conseil (4 325 k€ ; exercice précédent : 3 169 k€).

15. – Fonds pour risques bancaires généraux

Au cours de l'exercice, une dotation au titre de l'article 340e, alinéa 4, du code de commerce allemand (HGB) était nécessaire. Celle-ci a été effectuée à la charge du produit net du portefeuille de négociation et a entraîné une augmentation de 633 k€ du poste « Fonds pour risques bancaires généraux », qui s'est établi à 1 583 k€ (exercice précédent : 950 k€).

16. – Capitaux Propres

Le capital souscrit de la RBC EG, s'élevant à 100 025 k€, n'a pas subi de modifications par rapport à l'année précédente. L'associée unique RBC Holdings (Germany) S.à r.l. détient l'intégralité des parts sociales d'une valeur nominale de 1,00 € chacune. La réserve de capitaux, d'un montant de 49 981 k€, est restée inchangée par rapport à l'exercice précédent.
Au 31 octobre 2025, le bénéfice au bilan s'élève à 15 284 k€ (exercice précédent : 10 382 k€). Ce bénéfice se compose du bénéfice reporté des années précédentes d'un montant de 10 382 k€ et du bénéfice net de l'exercice 2025 d'un montant de 4 902 k€.

17. – Créances ou dettes envers les associés

A la date de clôture du bilan, il n'existe aucune créance ou dette envers des associés.

18. – Actifs et dettes en devises étrangères

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Actifs en devises étrangères	115 846	35 824
Dettes en devises étrangères	112 163	33 569

Explications relatives au compte de résultat

19. – Marge d'intérêt

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Produits d'intérêts	9 449	15 962
Charges d'intérêts	-16 607	-23 168
Total	-7 158	-7 206

Le résultat net d'intérêts négatif à hauteur de 7 158 k€ (exercice précédent : 7 206 k€) a légèrement diminué par rapport à l'exercice précédent. La baisse des produits et des charges d'intérêts s'explique principalement par la baisse des taux d'intérêt.

20. – Excédent des commissions

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Commissions perçues	114 203	98 895
Commissions versées	-34 215	-31 455
Total	79 988	67 440

Les commissions perçues (114 203 k€ ; exercice précédent : 98 895 k€) résultent des prix de transfert internes avec des majorations comprises entre 5 % et 15 % sur les coûts engagés, de commissions provenant de services fournis conjointement avec d'autres entreprises du groupe RBC ainsi que d'activités de services pour lesquelles la RBC EG est le contractant direct du client.
Les commissions versées (34 215 k€ ; exercice précédent : 31 455 k€) comprennent les commissions et charges similaires résultant de ces prestations de service. Cela inclut les charges liées à la participation d'autres sociétés du groupe RBC aux commissions perçues, présentées en valeur brute.
L'augmentation du résultat net des commissions par rapport à l'exercice précédent s'explique principalement par la hausse des contributions du département Global Investment Banking « Investment Banking » (hausse de 8 348 k€ pour atteindre 42 525 k€ ; exercice précédent : 34 178 k€), ainsi que du département Global Markets « FICC » (hausse de 2 431 k€ pour atteindre 15 354 k€ ; exercice précédent : 12 923 k€).
Au cours de l'exercice 2025, le Groupe RBC a modifié sa structure de reporting de gestion, regroupant les divisions auparavant distinctes Global Investment Banking et Debt Capital Markets (« DCM ») au sein d'une seule et même unité opérationnelle.
À la suite de cette réorganisation, certaines informations comparatives ont été retraitées afin d'assurer la cohérence et la comparabilité des périodes présentées.

21. – Produit net du portefeuille de négociation/Charge nette du portefeuille de négociation

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Produit du portefeuille de négociation	40 145	53 057
Charges du portefeuille de négociation	- 34 446	- 47 706
Total	5 699	5 351

Le produit net du portefeuille de négociation d'un montant de 5 699 k€ (exercice précédent : 5 351 k€) résulte essentiellement de transactions pour compte propre sur des obligations sécurisées en euros et des obligations SSA.

Il résulte également du trading intrajournalier sur titres dans le segment Equities ainsi que des variations de la décote de risque appliquée au portefeuille de négociation. Les intérêts dans le domaine du négoce sont également comptabilisés dans le produit net du portefeuille de négociation. Conformément à l'art. 340e, al. 4 du HGB, 10 % du produit du portefeuille de négociation (633 k€ ; exercice précédent : 595 k€) ont été affectés au Fonds pour risques bancaires généraux.

22. – Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation (3 332 k€ ; exercice précédent : 2 466 k€) proviennent principalement des remboursements des frais internes au groupe (2 639 k€ ; exercice précédent : 1 787 k€).
Ces produits ne comprennent pas de produits hors période ni de produits exceptionnels.

23. – Revenus par marché géographique

Le montant total des produits d'intérêts, des produits de commissions, des produits du portefeuille de négociation et des autres produits d'exploitation est réparti par marchés géographiques comme indiqué dans le tableau :

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Allemagne	121 142	129 790
France	34 036	28 528
Espagne	6 577	6 150
Pays-Bas	5 373	5 912

24. – Frais généraux d'administration

Les frais généraux d'administration (56 290 k€ ; exercice précédent : 48 643 k€) résultent des frais de personnel (45 738 k€ ; exercice précédent : 39 933 k€) et d'autres frais administratifs (10 552 k€ ; exercice précédent : 8 710 k€). Les charges de personnel se composent des salaires et traitements à hauteur de 40 001 k€ (exercice précédent : 34 424 k€), ainsi que des cotisations sociales et des charges au titre de la prévoyance vieillesse et des prestations de soutien à hauteu r de 5 736 k€ (exercice précédent : 5 509 k€). Sur ce montant, 1 913 k€ (exercice précédent : 2 001 k€) concernent les charges au titre de la prévoyance vieillesse.
Les autres frais d'administration résultent principalement de dépenses pour la location, l'équipement et l'entretien des bureaux (4 108 k€ ; exercice précédent : 2 566 k€) ainsi que pour des conseils juridiques et autres ainsi que de dépenses de recrutement (2 713 k€ ; exercice précédent : 1 496 k€).

25. – Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation (16 055 k€ ; exercice précédent : 15 064 k€) comprennent essentiellement des charges résultant d'allocations de coûts internes au groupe d'un montant de 11 068 k€ (exercice précédent : 11 911 k€) et de la TVA d'un montant de 3 572 k€ (exercice précédent : 2 269 k€).
Ce poste ne comprend pas de charges hors période ni de charges résultant de la conversion de devises.

26. – Impôts sur le revenu et les bénéfices

Les impôts sur le revenu et les bénéfices (charge d'impôt de 3 333 k€ ; exercice précédent : 924 k€) se composent des impôts courants (charge d'impôt de 2 319 k€ ; exercice précédent : 464 k€), des impôts différés (charge d'impôt de 218 k€ ; exercice précédent : 519 k€) et des ajustements au titre des exercices précédents (charge d'impôt de 796 k€ ; exercice précédent : produit d'impôt de 59 k€).
Des impôts sur les bénéfices relevant du Pilier 2 peuvent être dus dans les juridictions dans lesquelles les activités d'une entreprise multinationale telle que RBC, société mère ultime, sont soumises à un taux d'imposition effectif inférieur à 15 %. Dans la mesure où la juridiction dans laquelle la Société exerce ses activités a instauré un impôt minimum national, le taux d'imposition effectif dans cette juridiction est supérieur à 15 % et, par conséquent, aucun impôt supplémentaire n'a été dû par la Société au titre de la législation relative au Pilier 2 pour l'exercice 2025.

27. – Affectation du résultat

La Direction propose de reporter à nouveau le bénéfice au bilan de 15 284 k€.

Autres informations

28. – Indication des montants non distribuables au sens de l'art. 268, al. 8 du HGB.

Le tableau ci-dessous présente les montants visés par l'art. 268, al. 8 du HGB qui devraient être pris en compte en cas de distribution de bénéfices.

(En milliers d'euros.)	31/10/2025	31/10/2024
Activation des impôts différés	2 441	3 528
Total des montants non distribuables	2 441	3 528

29. – Engagements de garantie

Au 31 octobre 2025, il n'y avait aucun engagement à déclarer.

30. – Autres engagements financiers

D'autres engagements financiers résultent de contrats de location et de bail déjà conclus, assortis d'une durée non résiliable. Ces autres engagements financiers s'élèvent à un total de 7 050 k € (exercice précédent : 8 365 k€).

31. – Direction

La Direction est composée de :
Christian Karcher, Königstein im Taunus, Head of Business
Jack Tang, Francfort-sur-le-Main, Head of Functions (jusqu'au 31 octobre 2025)
Greig D'Cruz, Francfort-sur-le-Main, Head of Functions (depuis le 1er novembre 2025).
Les gérants sont habilités à représenter seul la Société.
Conformément à l'art. 286, al. 4 du HGB, il a été décidé de ne pas indiquer les rémunérations des gérants.

32. – Mandats dans des organes de contrôle prévus par la loi

Les gérants n'exercent aucun mandat au sens de l'art. 340a, al. 4, n° 1 du HGB.

33. – Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance, institué à titre volontaire, de la RBC EG est chargé de superviser les activités de la Direction, conformément aux exigences de l'entreprise et aux exigences légales en vigueur.
Le Conseil de Surveillance se réunit chaque trimestre pour prendre en compte les rapports de la Direction sur des questions telles que le développement des affaires, le résultat financier, les risques, la conformité, l'audit interne et les questions juridiques. En outre, il se réunit après chaque fin d'exercice pour discuter des performances de la Direction et de sa rémunération variable pour l'exercice.
De plus, le Conseil de Surveillance est chargé d'examiner régulièrement les performances de la Direction et d'assurer une planification efficace de la succession des dirigeants afin de maintenir un équilibre approprié de compétences et d'expérience au sein de la Société.
Le Conseil de Surveillance surveille l'environnement de risque de la Société et veille à ce qu'un cadre de systèmes et de contrôles efficaces soit mis en œuvre afin d'assurer la gestion des affaires, des risques et du capital. Le Conseil de Surveillance est chargé de surveiller et d'évaluer la gestion de l'entreprise. Il reçoit des rapports de risque trimestriels sur l'environnement de risque global de la Société, y compris des informations sur les risques existants ou émergents.
Grâce à la structure organisationnelle, le Conseil de Surveillance a une vue d'ensemble des principaux risques pour la Société et reste informé des contrôles opérationnels des risques. Il supervise et évalue également l'efficacité des contrôles par rapport aux exigences réglementaires et fait appel, le cas échéant, à des conseillers externes pour l'interprétation des règles locales. Conformément à l'article 44 de la WpIG, le Conseil de Surveillance a créé en 2023 un Comité des Risques

et un Comité de Contrôle des Rémunérations. Ces comités se concentrent sur les principales questions de risque et de rémunération. La présidence des comités est assurée par des membres du Conseil de Surveillance.
Le Conseil de Surveillance se compose comme suit :

Peter Dixon, Chief Financial Officer RBC Europe (Président)
Christophe Coutte, Head of Trading, Global Markets Europe (depuis le 24 avril 2025) Malena Ljungkvist, Chief Risk Officer RBC Europe
Simon Goodwin, Chief Compliance Officer RBC Europe Ayesha Patel, Chief Operating Officer RBC Europe
Manish Bhandari, Chief Financial Officer RBC Capital Markets

Les membres du Conseil de Surveillance ne perçoivent aucune rémunération.

34. – Salariés

Le nombre moyen de salariés au cours de l'exercice est de 122, dont cinq cadres supérieurs. Sur cet effectif moyen de 122 salariés, les succursales à l'étranger et le bureau de représentation en Suisse employaient en moyenne 74 salariés.

35. – Organisation du groupe

Les comptes annuels sont intégrés dans les comptes consolidés de la Royal Bank of Canada, Toronto, Canada, pour le plus grand périmètre de sociétés. Le plus grand périmètre de sociétés est également le plus petit périmètre de sociétés.
Le bilan consolidé de la société mère est disponible dans les locaux de la Royal Bank of Canada, Toronto, Canada, et sur le site https ://www.rbcroyalbank.com.

36. – Honoraires d'audit et de conseil

Le montant total des honoraires facturés par le commissaire aux comptes pour l'exercice est de 560 k€ pour les services d'audit et de 456 k€ pour d'autres services d'attestation.

37. – Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Après la date de clôture du bilan, il n'y a eu aucun événement d'une importance particulière qui aurait eu un impact significatif sur les résultats, la situation financière et le patrimoine de la RBC EG.

Francfort-sur-le-Main, le 6 mars 2026
La Direction
Christian Karcher
Greig D'Cruz

Rapport annuel

Informations générales sur la Société

La Direction de la Société RBC Capital Markets (Europe) GmbH (ci-après « la Société », ou « RBC EG ») établit le rapport et les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 octobre 2025. Le siège social immatriculé de la Société est situé à Taunusanlage 9-10, 60329 Francfort-sur-le-Main, Allemagne.

Notre organisation

La RBC EG est une filiale à 100 % de la RBC Holdings (Germany) S.à r.l. à Luxembourg, Luxembourg, et une filiale indirecte de la Royal Bank of Canada (ci-après « RBC » ou « le Groupe RBC »), dont le siège est à Toronto, Canada.
L'autorité fédérale de supervision financière (« BaFin ») a autorisé la RBC EG de fournir des services bancaires et financiers en tant que banque de négoce de titres. La Société est classée comme établissement d'investissement de taille moyenne au sens de la WpIG.

Succursales à l'étranger

La RBC EG a des succursales immatriculées à Paris, Madrid et Amsterdam ainsi qu'un bureau de représentation situé à Lausanne.

Secteurs d'activité

Tout au long de l'année 2025, la croissance prévue de nos secteurs d'activité s'est déroulée conformément aux objectifs fixés. Nous avons continué à renforcer et à développer l'autonomie de notre entreprise, tout en consolidant progressivement nos compétences au niveau local. La RBC EG propose des services complets de conseil financier, de solutions de financement et d'accès aux marchés à un large éventail d'entreprises et de clients institutionnels dans l'EEE (Espace économique européen)

Global Investment Banking

Le département du Global Investment Banking conseille les entreprises clientes et les investisseurs financiers dans la planification, la structuration et la réalisation de fusions et d'acquisitions (Mergers and Acquisitions — M&A) ainsi que dans le cadre de transactions de financement par l'emprunt et par capitaux propres. Sur la base de la contribution de chaque secteur d'activité et conformément à des accords internes au groupe, les commissions perçues provenant de la levée de fonds par emprunt et de fonds propres sont réparties proportionnellement entre les activités du Corporate et Investment Banking et des Global Markets.
Dans le domaine du conseil en fusions et acquisitions, les projets menés par le bureau de Francfort sont imputés sur la base d'une répartition proportionnelle interne du chiffre d'affaires, tandis que les succursales de Paris, Madrid et Amsterdam se voient attribuer les produits selon un modèle d'imputation « Cost-Plus ».

Global Markets

Le département Global Markets (se composant des activités FICC (Fixed Income, Currencies and Commodities) et Equities) assure aux clients de la RBC l'exécution, la distribution et la garantie de la liquidité sur les marchés des actions et des obligations de l'Union européenne (« UE »). En complément des services d'exécution des transactions, nous offrons à nos clients l'accès à des analyses sectorielles et d'actions pour les titres européens et nord-américains. Les clients de la RBC EG sont généralement de grands gestionnaires d'actifs, des compagnies d'assurances, des fonds de pension ou des établissements bancaires.
La RBC EG exploite un desk de trading dédié aux lettres de gage libellées en euros et aux obligations SSA (Supranational, Sovereign and Agency) européennes et agit en tant que teneur de marché pour ses clients et les autres participants du marché.

Rapport économique

Cadre macroéconomique et environnement sectoriel

L'économie de la zone euro poursuit sa croissance, à un rythme toutefois moins soutenu. Après un premier trimestre marqué par une forte progression, la croissance a ralenti au deuxième trimestre, les chiffres ayant toutefois été influencés par l'anticipation de droits de douane. Le marché du travail reste tendu et le taux de chômage se situe à un niveau historiquement bas, le marché de l'emploi dans son ensemble semblant être à l'arrêt et les chiffres ne faisant apparaître (malgré les gros titres faisant état de licenciements dans certains secteurs et certains pays) ni créations ni suppressions d'emplois. Dans ce contexte, les investissements directs étrangers (IDE) dans la zone euro ont diminué et les entreprises se montrent plus prudentes dans leurs processus de décision, ce qui contribue à creuser l'écart en matière de recherche et développement entre la zone euro et l'Asie et l'Amérique du Nord.
Les risques géopolitiques, notamment dans le contexte des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, continuent de peser sur les perspectives de croissance, qui restent modérées. Cette situation s'explique par les enjeux liés à la compétitivité structurelle de la région, notamment en raison de coûts énergétiques relativement élevés, le vieillissement de la population et les stratégies divergentes des différents pays de la zone euro.
Après une normalisation rapide de ses taux directeurs, la Banque centrale européenne a atteint un niveau de taux neutre. À la suite de l'annonce d'une nette augmentation des dépenses publiques en Allemagne, les rendements des obligations allemandes évoluent à des niveaux proches de leurs niveaux les plus élevés depuis le début des années 2010. Parallèlement, les primes de risque sur les obligations d'État se situent à leurs plus bas niveaux depuis plusieurs années.
Dans cet environnement macroéconomique complexe, la RBC EG a pu poursuivre sa stratégie de croissance modérée, en ligne avec la stratégie du Groupe.

Marchés financiers

La BCE a procédé à la quatrième baisse de son taux de dépôt en 2025, ouvrant ainsi des opportunités sur les marchés des titres à revenu fixe. Des facteurs structurels tels que le niveau élevé d'endettement et la diminution de la population active pèsent à long terme sur la croissance de la zone euro.
Compte tenu de l'assouplissement de la politique monétaire et de la récente hausse, les rendements des obligations d'État devraient rester globalement stables. Les primes de risque sur les obligations d'État devraient continuer à se réduire, quoique à un rythme modéré.

Situation de la RBC EG

Résultats

Au cours de l'exercice 2025, la RBC EG a réalisé un résultat positif provenant des activités ordinaires de 8 236 k€, contre 3 814 k€ l'année précédente.
L'excédent de commissions (79 988 k€ ; exercice précédent : 67 440 k€) ainsi que le résultat net du portefeuille de négociation (5 699 k€ ; exercice précédent : 5 351 k€) ont augmenté par rapport à l'année précédente, respectivement de 12 548 k€ et de 348 k€. En outre, les autres produits d'exploitation (3 332 k€ ; exercice précédent : 2 466 k€) ont augmenté de 866 k€, tandis que le résultat net d'intérêts négatif (7 158 k€ ; exercice précédent : 7 206 k€) a diminué de 48 k€ par rapport à l'exercice précédent.
Les effets positifs ont été compensés par une augmentation des frais généraux d'administration de 7 647 k€ (56 290 k€ contre 48 643 k€ l'année précédente) due à la hausse des charges de personnel (45 738 k€ ; exercice précédent : 39 933 k€) ainsi que par la hausse d'autres frais administratifs (10 552 k€ ; exercice précédent : 8 710 k€). Par ailleurs, les autres charges d'exploitation ont progressé de 991 k€ (16 055 k€ ; exercice précédent : 15 064 k€) et les amortissements et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles ont enregistré une hausse de 751 k€ (1 280 k€ ; exercice précédent : 529 k€).
Comme l'année dernière, l'excédent des commissions a été influencé par des accords de partage de produits conclus avec d'autres sociétés du groupe RBC et des accords globaux relatifs au prix de transfert, qui ont contribué à l'excédent des commissions à hauteur d'un montant net de 68 254 k€. Le modèle de prix de transfert de type « cost-plus », en particulier, contribue à la stabilité des résultats dans la mesure où les produits sont alloués sur la base des coûts engagés.
Au niveau des divisions, le produit net des commissions provient des contributions du département Global Investment Banking « Investment Banking » (42 525 k€ ; exercice précédent : 34 178 k€), du département Global Markets « Equities » (20 422 k€ ; exercice précédent : 19 660 k€) et du département Global Markets « FICC » (15 354 k€ ; exercice précédent : 12 923 k€).

Situation patrimoniale

Au 31 octobre 2025, le total des actifs de la Société s'élevait à 1 020 025 k€ (exercice précédent : 1 155 237 k€). La baisse de 135 212 k€ par rapport à l'année précédente s'explique principalement par la baisse des créances envers les établissements de crédit de 102 210 k€ à 414 240 k€ (exercice précédent : 516 450 k€) et la baisse du portefeuille de négociation de 84 524 k€ à 496 096 k€ (exercice précédent : 580 619 k€).
Ces baisses ont été partiellement compensées par la hausse des obligations et autres titres à revenu fixe, qui ont augmenté de 50 067 k€ pour atteindre 60 789 k€ (exercice précédent : 10 722 k€), ainsi que par celle des actions et autres titres à revenu variable, en hausse de 2 070 k€ à 2 219 k€ (exercice précédent : 149 k€), à la suite de transactions qui n'ont pas abouti.
La baisse du total des dettes de 140 114 k€ à 854 735 k€ (exercice précédent : 994 850 k€) résulte principalement de la baisse du portefeuille de négociation de 144 374 k€ (211 700 k€ ; exercice précédent : 356 074 k€). En outre, les dettes envers la clientèle (2 110 k€ ; exercice précédent : 3 178 k€) et les dettes envers les établissements de crédit (606 082 k€ ; exercice précédent : 606 124 k€) ont diminué respectivement de 1 068 k€ et de 42 k€. Cette baisse a été partiellement compensée par une augmentation des provisions (30 082 k€ ; exercice précédent : 25 900 k€) et des autres dettes (3 178 k€ ; exercice précédent : 2 623 k€), respectivement de 4 182 k€ et de 555 k€.
Au 31 octobre 2025, la Société disposait de fonds propres d'un montant de 162 142 k€ (exercice précédent : 155 923 k€), exclusivement constitués de fonds propres de base (Tier-1). Les capitaux propres comptables s'élevaient à 165 290 k € (exercice précédent : 160 388 k €).

Situation financière

Les sources de financement de la RBC EG se composent de fonds propres, d'une facilité de prêt sur marge (« margin lending ») d'un montant de 900 000 k €, ainsi que d'autres ressources empruntées auprès d'entités du groupe RBC. La RBC EG dispose de dépôts à vue auprès d'établissements financiers afin d'honorer à l'échéance ses engagements financiers envers les sociétés du groupe RBC. Au cours de l'exercice, le financement a notamment servi à l'extension du portefeuille de négociation.

Indicateurs de performance financière

Résultat d'exploitation	31/10/2024		31/10/2025
	Réalisé	Prévu	Réalisé
Rendement des fonds propres après impôts	1,8 %	4 % à 5 %	3,0 %
Ratio coûts-revenus	96,2 %	Environ 96 %	92,9 %
Evolution du capital	Réalisé	Prévu	Réalisé
Ratio de fonds propres de base - Common Equity Tier 1 (CET 1)	387,3 %	Environ 300 %	392,0 %

Le rendement des fonds propres après impôts a été calculé en divisant l'excédent de l'année par les fonds propres en fin d'année. Elle s'est située à 3,0 %, en dessous de la fourchette cible de 4 % à 5 %, mais représentait une amélioration par rapport aux 1,8 % enregistrés au cours de l'exercice 2024. Cela s'explique principalement par un résultat net de l'exercice inférieur aux prévisions. Bien que les produits aient été supérieurs aux prévisions, cette évolution favorable a été compensée par des charges d'exploitation plus élevées, notamment les charges de personnel, les frais immobiliers et les charges intragroupe.
Le ratio coûts-revenus s'est amélioré à 92,9 %, soit un niveau légèrement meilleur que prévu (environ 96 %) et que celui de l'exercice précédent (96,2 %). Cela s'explique principalement par la hausse des produits de commissions, qui a été supérieure à celle des charges hors intérêts.
Le ratio coûts-revenus est calculé comme le total des charges hors intérêts en pourcentage des revenus hors intérêts, augmentés de la marge d'intérêt.

	31/10/2025
Ratio coûts-revenus	92,9 %
Total des charges hors intérêts en k€	107 843
Commissions versées	34 215
Frais généraux d'administration	56 290
Autres charges d'exploitation	16 055
Amortissements et corrections de valeur sur immobilisations incorporelles et corporelles	1 280
Amortissements et corrections de valeur sur créances et certains titres	3
Revenus hors intérêts, augmentés de la marge d'intérêt, en k€	116 079
Produit net du portefeuille de négociation	5 699
Marge d'intérêt	-7 158
Commissions perçues	114 203
Autres produits d'exploitation	3 332
Produits des reprises de valeur sur créances et certains titres	3

Conformément au règlement sur les entreprises d'investissement, le ratio CET 1 est défini comme le fonds propre de base de catégorie 1 en pourcentage de l'exigence totale de fonds propres.
Au 31 octobre 2025, le ratio CET1 de la RBC EG s'élevait à 392,0 %, ce qui est supérieur au niveau prévu (environ 300 %). Des charges inférieures à celles prévues ont conduit à des exigences moindres pour les coûts fixes généraux, ce qui à son tour a réduit l'exigence totale de fonds propres. Le montant des fonds propres de base de catégorie 1 étant également inférieur aux prévisions, le ratio CET1 réel a dépassé le ratio CET1 prévu.

	31/10/2025
Ratio de fonds propres de base - Common Equity Tier 1 (CET 1)	392,0 %
Exigence totale de fonds propres, en k€	41 367
Fonds propres de base, en k€	162 142

Évaluation globale des résultats et de la situation financière et patrimoniale

En résumé, dans le contexte de conditions de marché difficiles, la situation bénéficiaire, financière et patrimoniale de la Société peut être considérée comme positive. Malgré les défis macroéconomiques, la RBC EG a pu afficher un bénéfice après impôts. Grâce à la base de fonds propres existante et à la disponibilité de capital emprunté auprès du groupe RBC, la Direction estime que l'entreprise est bien positionnée pour l'avenir.

Rapport sur les prévisions et les opportunités

Perspectives macroéconomiques

Début mars 2026, le Groupe a organisé une table ronde dans le contexte de l'aggravation du conflit au Moyen-Orient. Les contributions des départements Business et Functions ont été examinées afin de définir l'approche à adopter face aux problèmes et risques potentiels pour les entités locales. Aucun impact significatif n'a été identifié. La réaction des marchés a été relativement modérée, tandis que la durée et l'ampleur potentielles du conflit ont été évaluées. Le profil de capital et de liquidité de la RBC reste solide, de sorte qu'aucune mesure supplémentaire n'a été prise. La situation est suivie et évaluée en continu afin de prendre le cas échéant les mesures nécessaires.
Dans la plupart des économies avancées, y compris dans la zone euro, les perspectives restent favorables à une croissance économique positive. Les perspectives restent toutefois tributaires de l'évolution de la politique commerciale extérieure des États-Unis. Depuis avril 2025, les droits de douane américains ont augmenté pour la plupart des partenaires commerciaux des États-Unis.
Depuis début juin 2024, la BCE a abaissé son taux de dépôt de 200 points de base et nous n'anticipons pas de nouvelle baisse au cours des années civiles 2025 et 2026.
La RBC EG reste au cœur de la stratégie mondiale des marchés de capitaux et est bien positionnée pour poursuivre sa réussite. La Société continuera d'analyser les opportunités de croissance avec discernement et s'appuiera sur un cadre d'investissement mondial, stratégique et discipliné, afin de favoriser des progrès durables :

- Approfondissement de la pénétration du marché grâce à la connectivité de RBC avec ses clients à l'échelle européenne, lorsque cela est pertinent
- Partenaire dans le domaine mondial de l'Investment Banking, utilisation de programmes technologiques mondiaux pour moderniser l'infrastructure et permettre la mise en œuvre d'initiatives efficientes en termes de coûts, et mise à l'échelle des fondations et processus existants afin de renforcer les contrôles
- Poursuite de l'examen de la structure juridique européenne pour simplifier les démarches des clients et optimiser les ressources

Marchés financiers

Les conditions de marché devraient rester aussi complexes qu'en 2025. Nous restons convaincus que le dollar américain poursuivra sa baisse et qu'il faudra peut-être attendre 2026 pour que cette tendance se poursuive.
L'illiquidité observée en fin d'année se manifeste par des mouvements de taux plus marqués. Cette tendance devrait se poursuivre jusqu'en 2026, les marchés cherchant à s'adapter aux nombreux risques à venir, tant économiques que politiques. Les obligations sécurisées en euros ne seront certes pas à l'abri de la volatilité des taux et des spreads, mais devraient néanmoins faire preuve de résilience et afficher, dans de nombreux scénarios, une performance supérieure à la moyenne.
Après sa hausse au cours des derniers mois, l'euro devrait rester globalement stable au cours des prochains trimestres, avant de se stabiliser à sa valeur fondamentale de 1,25 dollar.
Compte tenu de ces conditions attendues, la stratégie de la RBC EG continuera de viser à favoriser le cross-selling entre plusieurs produits afin de se prémunir contre les effets négatifs liés à certains segments de clientèle et à optimiser ses modèles de couverture client grâce à une expansion sélective dans les zones sous-desservies.

Perspectives pour la RBC EG

Pour 2026, la Direction prévoit une croissance modérée et continue, avec un objectif de rentabilité des capitaux propres (« RoE ») d'environ 5 %, cette croissance s'appuyant sur l'agrandissement de certaines équipes, l'approfondissement des relations clients, l'élargissement de la gamme de produits proposée et l'augmentation de la base de clientèle totale. Le ratio coûts-revenus devrait légèrement s'améliorer par rapport à l'exercice précédent pour s'établir autour de 93 %, du fait que certaines charges administratives exceptionnelles ne devraient vraisemblablement pas se reproduire. En ce qui concerne le ratio des fonds propres de base, on s'attend à ce qu'il se situe autour de 388 %.
Pour les différents secteurs d'activité, nous identifions les perspectives commerciales suivantes :

Global Investment Banking

Pour 2026, la Direction prévoit une croissance continue des revenus bruts et de la part de marché. La stratégie reste axée sur l'approfondissement des relations clients et l'élargissement de la couverture sectorielle et géographique, avec une attention accrue portée aux projets d'infrastructure. Les efforts restent concentrés sur l'obtention de mandats sell-side supplémentaires, la promotion des transactions transfrontalières et la diversification des sources de revenus grâce à une utilisation plus intensive des produits.

Global Markets

Le développement de nos activités FICC est poursuivi au cours de l'exercice 2026. Le négoce de covered bonds et d'obligations SSA offre à nos clients des services de tenue de marché ainsi que de la liquidité et entraîne, par la constitution d'un portefeuille d'obligations et sa couverture dynamique, une augmentation du profil de risque de la Société. En 2026 également, la Direction s'attend à des incertitudes économiques et politiques, qui pourraient entraîner une volatilité accrue et un élargissement des spreads obligataires.
Notre activité de négoce d'actions continue d'offrir à nos clients une exécution personnelle (« High Touch ») ainsi qu'électronique (« Low Touch ») des transactions, associée à la diffusion de recommandations d'investissement et de stratégies d'investissement via la distribution d'analyses d'entreprises. Pour 2026, une nouvelle croissance de l'activité actions est attendue, portée par une base de clientèle plus large sur les principaux marchés européens. L'accent stratégique reste mis sur la distribution de produits d'investissement nord-américains, du développement du trading électronique et de l'exécution high-touch pour les clients, ainsi que sur la mise à profit des opportunités de croissance dans certains pays de l'EEE.

Rapport sur les risques

Résumé des risques et de la situation en matière de risques

Selon l'inventaire des risques, les principaux facteurs déterminant le profil de risque de la RBC EG en 2025 étaient les risques opérationnels, les risques de marché et les risques de crédit.
La Société avait des exigences en fonds propres à hauteur de 41 367 k€ (exercice précédent : 40 262 k€) et disposait d'un total de fonds propres de 162 142 k€ (exercice précédent : 155 923 k€). Conformément à l'IFR, le ratio de capital total pour l'exercice 2025 s'élève à 392,0 % (exercice précédent : 387,3 %).
La RBC EG dispose d'un système adéquat de gestion et de contrôle des risques, qui assure une surveillance et une gestion efficaces des risques pris, tout en garantissant que ces mécanismes de gestion restent durablement pertinents et efficaces dans un environnement opérationnel en constante évolution. La Société dispose d'un dispositif bien établi d'évaluation de la capacité à supporter les risques, dans lequel l'appétence au risque est définie en fonction de la nature et de l'ampleur des risques, sur la base de critères clairement définis.

Changements du profil de risque en comparaison annuelle

Au cours de l'année 2025, les activités de négociation de lettre des gages libellées en euros et d'obligations SSA (Supranational, Sovereign and Agency) ont été étendues. Il s'agit d'activités de négociation pour compte propre au sens de l'article 2, alinéa 2, point 10c de la loi allemande sur la surveillance des établissements d'investissement (WpIG), exercées en tant que service fourni à des tiers. Dans ces portefeuilles, la RBC EG prend activement des risques calculés en créant des positions qui sont gérées activement chaque jour dans les limites fixées. Au cours de l'exercice 2025, la VaR quotidienne maximale (niveau de confiance de 99 %) de ces portefeuilles exposés au risque s'est élevée à 646 kUSD.
Les activités de négociation de titres à revenu fixe, déjà bien établies, ont continué d'être exercées sur une base « back-to-back » au cours du même exercice. Comme l'exercice précédent, les activités de négociation ont principalement porté sur les devises AUD, CAD, EUR, GBP, NOK, SEK, USD et ZAR, tandis que des positions de moindre importance ont également été prises sur les devises CHF, HUF et TRY. Le volume des contrats à terme financiers a augmenté grâce à l'acquisition de nouveaux clients. Dans ce domaine d'activité, la RBC EG réalise exclusivement des opérations de commission financière, c'est-à-dire l'acquisition et la cession d'instruments financiers en son propre nom pour le compte d'autrui. Ces activités servent de point d'accès du Groupe RBC aux marchés de l'UE et constituent pour la RBC EG un domaine de croissance dans ses activités avec sa clientèle de l'EEE.

Principes de gestion des risques

La RBC EG opère au sein d'un grand groupe financier international qui applique des principes communs de gestion des risques afin de sécuriser nos activités commerciales et de soutenir une croissance durable. Ces principes comprennent notamment :

- le maintien d'un équilibre approprié entre le risque et le rendement afin de favoriser une croissance durable ;
- le partage des responsabilités en matière de gestion des risques ;
- l'engagement à respecter nos objectifs d'entreprise et notre vision, ainsi que nos valeurs et notre code de conduite, afin de préserver notre réputation et la confiance de nos clients, employés et de la Société ;
- une prise de risque limitée aux risques que nous comprenons et des choix, en matière de risques, qui soient réfléchis et tournés vers l'avenir ;
- le maintien d'un environnement de risque sain et efficace pour protéger nos clients, nos employés et la Société ;

— la garantie que la RBC EG est opérationnellement préparée aux éventuelles situations de crise et financièrement bien positionnée pour y faire face.

Toutes les activités et tous les engagements à risque s'inscrivent dans le cadre de l'appétence au risque approuvée par la RBC EG. Ils respectent les limites de risque qui leur sont attribuées et sont en conformité avec les exigences correspondantes en matière de fonds propres et de liquidités. À cet égard, nous veillons à ce que nos activités commerciales et nos transactions génèrent un rendement approprié au regard des risques pris et des coûts qui y sont associés. Notre structure organisationnelle et les processus de gouvernance mis en place garantissent que la fonction de gestion des risques du groupe (Groupe Risk Management, GRM) opère de manière indépendante des départements du front office.

Gouvernance des risques

La RBC EG dispose d'un cadre clair et solide de gouvernance d'entreprise et des risques, qui vise à assurer, vis-à-vis des parties prenantes internes et externes, la gestion, la surveillance et la maîtrise des risques pris. Ce cadre garantit une approche structurée pour l'identification et l'évaluation des risques, leur suivi et leur reporting continus, ainsi que leur gestion et leur atténuation au sein de la Société. Les contrôles et processus correspondants sont ancrés à tous les niveaux, de la Direction à chaque collaborateur.

Cadre de Gestion des Risques

Le Cadre de Gestion des Risques (Risk Management Framework — RMF) de la RBC EG définit les principes et règles générales applicables à la gestion des risques, au contrôle et à la maîtrise des risques au sein de RBC EG. Le RMF offre une approche cohérente et structurée pour l'identification, l'évaluation, la mesure, le contrôle et la surveillance des risques importants, ainsi que pour leur reporting.

Le RMF garantit que les risques sont gérés et contrôlés de manière appropriée dans l'intérêt des parties prenantes internes et externes, y compris des actionnaires, des clients, des collaborateurs et des autorités de contrôle. Une gestion efficace et efficiente des risques et de leur suivi offre à la Direction l'assurance que les activités commerciales de la RBC EG ne seront pas excessivement affectées par des risques qui auraient pu être anticipés si des mesures appropriées avaient été prises. Cela permet ainsi de réduire l'incertitude quant à la réalisation des objectifs stratégiques de la RBC EG.

Le modèle des trois lignes de défense

La RBC EG a mis en place un système solide de surveillance, de reporting et de contrôle basé sur le modèle des trois lignes de défense. Ce système détaille les responsabilités en matière de la gestion, du contrôle et de la couverture des risques, en clarifiant la séparation entre les fonctions assumant les risques, les fonctions de contrôle indépendantes et l'audit interne.

Appétence au risque

L'appétence au risque de la RBC EG est définie comme la nature et le niveau des risques que la Société est en mesure et disposée à prendre dans la réalisation de ses objectifs commerciaux.

L'objectif principal du Cadre de l'Appétence au Risque de la RBC EG est de protéger la Société contre les risques inacceptables tout en favorisant et en permettant la stratégie commerciale générale et la réalisation des objectifs de l'entreprise. Ce cadre est défini dans le contexte du Cadre de l'Appétence au Risque de l'Entreprise (RBC Enterprise Risk Appetite Framework) et a été adapté aux exigences locales. Il contient des détails sur les principes, les restrictions et les indicateurs de l'appétence au risque de la Société et est approuvé par la Direction au moins une fois par an.

Un rapport complet sur l'appétence au risque est régulièrement présenté à la Direction et au Conseil de Surveillance pour les aider dans le suivi continu des risques.

Surveillance des risques

La Direction est seule responsable de la gestion des risques et du capital ainsi que du reporting de la Société. Il incombe à la Direction de s'assurer qu'un cadre de contrôle efficace est mis en place pour la gestion des affaires, des risques et du capital. À cet égard, la Direction est assistée par un comité de gestion des risques ainsi que par une fonction indépendante de gestion des risques.

Inventaire des risques

L'inventaire des risques est réalisé conjointement par la première et la deuxième ligne de défense. Dans un premier temps, chaque secteur d'activité évalue, sur la base d'un questionnaire structuré, les risques actuels et les risques attendus au

cours de la période considérée. Les résultats sont ensuite regroupés et font l'objet d'une analyse critique avant d'être présentés aux instances compétentes.
Le tableau suivant donne un aperçu des risques significatifs identifiés à l'issue de ce processus :

Catégorie des risques	
Risque opérationnel	Risque de criminalité financière Respect des dispositions légales
Risque de crédit	Risque de concentration Risque de défaut

Le risque de marché a été considéré comme non significatif ; conformément à l'AT 2.2 des MaRisk, il est néanmoins traité comme un risque significatif et fait l'objet d'une couverture en fonds propres.
La même exigence MaRisk s'applique au risque de liquidité, mais après l'application du principe de proportionnalité prévu dans le cadre de cette exigence, le risque a été jugé non significatif. Cette classification s'explique par le fait que la RBC EG est financée par le Groupe et réalise la majeure partie de ses activités sur une base DVP, ce qui signifie que les entrées et sorties de fonds sont bien maîtrisées.

Principaux risques identifiés

Risque opérationnel

Le risque opérationnel est le risque de pertes ou de dommages causés par des personnes, des processus et des systèmes internes insuffisants ou défaillants ou provoqués par des événements externes. Le risque opérationnel est lié à toutes les activités et opérations de tiers. Une gestion insuffisante du risque opérationnel peut entraîner des pertes financières directes ou indirectes, des atteintes à la réputation ou des sanctions prudentielles.

Gestion des risques opérationnels
La RBC EG opère conformément au Cadre de Gestion du Risque Opérationnel (Operational Risk Management Framework) mis en place au niveau du groupe RBC. Ce cadre décrit les principes et l'approche de la gestion des risques opérationnels et est étayé par un standard qui précise les exigences spécifiques au programme, applicables aux parties prenantes en fonction de leur rôle dans les trois lignes de défense respectives.

Exposition aux risques opérationnels
L'évaluation du risque opérationnel a révélé que la combinaison de plusieurs événements à faible risque, susceptibles de se produire simultanément dans un scénario de stress, entraîne globalement un risque significatif. Pour calculer l'impact économique du risque opérationnel, la RBC EG utilise un modèle de distribution des pertes basé sur une copule gaussienne. Ce modèle prend en compte les résultats des analyses de scénarios portant sur les risques opérationnels ainsi que les données historiques externes relatives aux pertes, et en déduit ses propres estimations de l'ampleur et de la fréquence des scénarios, ainsi que de leurs corrélations. Le modèle repose sur l'hypothèse d'une indépendance entre la fréquence et l'ampleur, la fréquence étant modélisée au moyen d'une loi de Poisson et l'ampleur au moyen d'une loi log-normale. Pour l'exercice 2025, le modèle quantifie une utilisation de capital économique au titre du risque de crédit de 13,7 M€.

Risque de marché

Le risque de marché est défini comme l'impact des prix du marché sur notre situation financière. Cela inclut les gains ou pertes potentiels résultant de variations de variables influencés par le marché, telles que les taux d'intérêt, les spreads de crédit, les cours des actions, les prix des matières premières, les taux de change et les volatilités implicites.

Gestion du risque de marché
La RBC EG gère ses risques de marché sur la base du « RBC Enterprise Market Risk Management Framework ».
Les portefeuilles de négociation comprennent les positions issues de transactions dans lesquelles la Société agit en tant que donneur d'ordre avec des clients ou directement sur le marché. Tous les portefeuilles de négociation sont soumis à une hiérarchie de limites et de contrôles adaptée aux activités ainsi qu'à un contrôle indépendant de la conformité des opérations aux conditions de marché.
Les portefeuilles bancaires comprennent les dépôts de la Société. Toutes les activités qui y sont liées sont soumises à une hiérarchie de limites appropriée et font en outre l'objet d'une surveillance par la Direction en fonction de leur importance.

Exposition aux risques de marché - Portefeuilles de négociation
Les positions exposées au risque de marché sont surveillées quotidiennement et encadrées par une hiérarchie de limites appropriée. Il s'agit notamment de limites de Value-at-Risk, de limites de stress tests ainsi que de limites de positions.

Les risques de marché résultent principalement des activités de négociation d'obligations sécurisées et d'obligations SSA. Ces activités génèrent notamment des risques généraux et spécifiques de taux d'intérêt. Le risque général de taux d'intérêt est couvert au niveau du portefeuille par des swaps de taux d'intérêt et des contrats à terme sur taux d'intérêt, tandis que le risque spécifique est couvert, le cas échéant, avec des positions courtes en obligations sécurisées ou des SSA, étant donné que les mécanismes de couverture naturels sont rares sur le marché. Toutes les positions étant libellées en euros, ces portefeuilles ne présentent aucun risque de change. S'agissant de positions liquides avec une notation élevée, le risque de liquidité du marché est également considéré comme faible.
À titre de précaution supplémentaire, la fonction de gestion des risques s'assure quotidiennement qu'aucune position sur actions ou sur titres à revenu fixe n'est détenue dans les portefeuilles qui ne sont pas destinés à la prise de risque active. La fonction de risques examine et traite, en collaboration avec le GRM, tout dépassement des limites pertinentes.
Pour quantifier les risques de marché dans le cadre de la perspective économique, RBC EG utilise une approche fondée sur la Value-at-Risk, avec un niveau de confiance de 99,9 %, la période de détention étant ajustée sur la base d'un horizon d'un an. Dans ce cadre, l'exigence de fonds propres a été déterminée comme étant le maximum entre la valeur à la clôture de l'exercice, le 80e percentile des valeurs quotidiennes et les résultats des scénarios de stress retenus. Pour l'exercice 2025, le modèle quantifie une utilisation de capital économique au titre des risques de marché de 25,6 M€.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte lié à l'incapacité potentielle ou au refus d'un débiteur à honorer ses obligations contractuelles dans les délais impartis. Il peut résulter directement du risque de défaillance d'un débiteur principal (par exemple, un émetteur, un débiteur, une contrepartie, un emprunteur ou un preneur d'assurance), indirectement d'un débiteur secondaire (par exemple, un garant ou un réassureur), ainsi que des expositions hors bilan, des risques liés à des crédits conditionnels et/ou à des risques de transaction. Le risque de crédit comprend le risque de crédit de contrepartie, qui résulte aussi bien des activités de négociation que des activités hors négociation. Au cours de l'exercice 2025, l'exposition au crédit de la RBC EG se limitait aux dépôts auprès de banques, aux créances intragroupes, aux marges à recevoir des CCP ainsi qu'au portefeuille des lettres de gage libellées en euros et des SSA. En raison du modèle économique de la RBC EG, axé sur l'Europe et l'Amérique du Nord, il n'existe toujours pas de risques pays significatifs.

Gestion du risque de crédit
La RBC EG gère ses risques de crédit sur la base du Cadre de Gestion du Risque de Crédit de RBC (RBC Credit Risk Management Framework) en combinaison avec le Cadre d'Appétence au Risque de RCB (RBC Risk Appetite Framework). La Direction est responsable de la mise en place d'un cadre adéquat pour limiter les risques de crédit afin de favoriser les opportunités commerciales et les objectifs, tout en protégeant la RBC EG contre une volatilité inacceptable des revenus. Les limitations de risque tiennent compte à la fois des restrictions réglementaires et des analyses et évaluations internes de la fonction de gestion des risques.
La fonction Global Risk Management de la RBC EG rend compte quotidiennement, dans son rapport émetteurs, du suivi des positions de crédit overnight de la Société. A cet égard, il est vérifié que les « risques nostro et CCP » se situent dans les limites opérationnelles et que les positions du portefeuille de négociation sont conformes aux limites approuvées.
Pour quantifier les risques de crédit dans le cadre de la perspective économique, la RBC EG utilise le modèle « Moody's Analytics Risk Frontier », déployé à l'échelle du Groupe. Sur la base de ce modèle, les risques de crédit sont identifiés et évalués en tenant compte de l'ampleur, de la nature et de la complexité des expositions. La RBC utilise un système de notation des risques bidimensionnel. L'évaluation des notations internes se base à la fois sur le risque de l'emprunteur, connu sous le nom de probabilité de défaut (Probability of Default, PD), et sur les risques spécifiques à l'investissement, connus sous le nom de taux de perte en cas de défaut (Loss Given Default — LGD). Pour les obligations sécurisées en euros, une approche prudente est appliquée, en retenant la notation de l'émetteur plutôt que celle de chaque émission.

Exposition aux risques de crédit
Au cours de la période de référence, l'exposition au risque de crédit était limitée au risque de contrepartie lié aux dépôts en espèces auprès d'autres institutions financières, aux expositions auprès des CCP au titre des appels de marge liés aux opérations compensées, ainsi qu'aux défauts de crédit dans les portefeuilles des obligations sécurisées et de SSA. Pour l'exercice 2025, le modèle quantifie une utilisation de capital économique au titre du risque de crédit de 9,6 M€.

Autres types de risques principaux considérés comme non significatifs

Risque de liquidité

La RBC a identifié deux types de risque de liquidité : le risque de liquidité et le risque de financement.

Gestion du risque de liquidité

La RBC EG gère ses risques de liquidité sur la base du Cadre de Gestion du Risque de Liquidité de RBC (RBC Enterprise Liquidity Risk Management Framework), qui décrit l'approche à adopter pour identifier, mesurer, surveiller et gérer le risque de liquidité.

Exposition aux risques de liquidité
Le risque de refinancement fait notamment référence à la capacité de la RBC EG à obtenir des ressources financières liquides en cas de besoin. Compte tenu des liquidités disponibles (584 M€) par rapport aux besoins opérationnels courants des activités de Banque d'Investissements/Marchés des Capitaux, ce risque est considéré comme faible. En outre, au cours de l'exercice 2025, les ratios calculés conformément à l'IFR se sont maintenus en permanence à un niveau nettement supérieur aux exigences minimales réglementaires.

Risque juridique

La RBC EG définit le risque juridique comme le risque d'incidences négatives sur l'activité, les résultats ou les fonds propres de la Société, pouvant notamment résulter des circonstances suivantes :

- du non-respect des lois en vigueur ;
- des transactions erronées (y compris de l'omission de documenter correctement une transaction) ;
- de l'exercice de droits (y compris la défense contre des actions ou des demandes reconventionnelles) ou de tout autre événement susceptible d'engager la responsabilité de la Société ou d'entraîner d'autres pertes ;
- de la protection insuffisante des actifs de la Société ; ou
- d'un changement de la situation juridique.

Gestion des risques juridiques
Les secteurs d'activité de la RBC EG peuvent faire appel à des conseils juridiques internes et externes. Si nécessaire, des conseils juridiques dans d'autres juridictions sont également disponibles. Les secteurs d'activité sont tenus de solliciter un avis juridique dès que des risques juridiques potentiels sont identifiés. La gestion du risque juridique s'effectue sur la base des procédures applicables ainsi que des instructions de travail spécifiques aux activités. En outre, un suivi constant des nouvelles exigences réglementaires ou des modifications de celles-ci est assuré.

Exposition aux risques juridiques
La RBC EG a une faible appétence aux risques juridiques. Les secteurs d'activité sont tenus d'identifier à temps les risques juridiques potentiels et, en cas de doute, de demander directement un conseil. Le processus est soutenu par des procédures appropriées. Le service juridique du groupe RBC surveille l'évolution de l'environnement juridique et fournit une assistance si nécessaire.

Risque de durabilité

En 2023, la RBC a mis en place le « Purpose Framework – Ideas for People and PlanetTM ». Ce cadre s'articule autour des enjeux sociétaux majeurs susceptibles d'influencer le développement des activités de la RBC, tant aujourd'hui qu'à l'avenir, notamment les risques environnementaux et climatiques, les évolutions du monde du travail ainsi que les inégalités sociales croissantes. Il définit trois objectifs centraux de la RBC, à savoir soutenir la transition vers une économie nette zéro, développer les compétences nécessaires à une vie professionnelle réussie et favoriser des opportunités de prospérité plus inclusives.
Les ambitions qui en découlent sont alignées sur la stratégie du Groupe et se concentrent sur les domaines dans lesquels la RBC peut apporter une contribution tangible à ses clients et à la Société. Cette démarche se fonde notamment sur le « RBC Climate Blueprint » révisé, le « RBC Skills Blueprint » et le « RBC Inclusive Opportunities Blueprint ».
Le « RBC Climate Blueprint », qui constitue la stratégie climatique de la RBC, a été publié pour la première fois en 2019 et révisé pour la dernière fois en 2025. Il définit les priorités et les mesures visant à soutenir l'objectif de la RBC de devenir la banque de référence pour la transition vers une économie bas carbone et résiliente. La stratégie de la RBC consiste à accompagner ses clients dans leur transition, tous secteurs d'activité confondus, en se concentrant dans un premier temps sur les domaines qui, selon elle, présentent les opportunités et les risques les plus importants. La RBC fournit des financements pour soutenir le développement des énergies bas carbone tout en répondant aux besoins énergétiques actuels, y compris ceux liés aux sources d'énergie traditionnelles telles que le pétrole et le gaz. La RBC accompagne ses clients dans leur transition vers une économie bas carbone et soutient les clients des secteurs à fortes émissions et confrontés à des difficultés de décarbonation dans leur transition vers une économie bas carbone.
La RBC EG travaille avec le Groupe RBC à la mise en œuvre du « RBC Climate Blueprint » et publie, conformément à l'article 53 du règlement sur les entreprises d'investissement, des informations semestrielles sur les risques environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Résumé des exigences de fonds propres (ICAAP)

Dans le cadre de l'ICAAP, le capital-risque a été quantifié tant dans une perspective normative que dans une perspective économique. En outre, trois scénarios de stress, dont un scénario idiosyncratique, ont été appliqués aux modèles de prévision. Les incertitudes géopolitiques persistantes ainsi que les conflits militaires en cours ou nouvellement apparus rendent moins prévisibles les données de planification et de prévision utilisées dans le cadre de l'ICAAP et font l'objet d'une réévaluation régulière au titre du programme ICAAP.
Les exigences de fonds propres de la RBC EG et leur composition par sous-type de risque sont présentées dans le tableau ci-dessous. Le tableau présente les mesures en matière du capital prises en compte dans l'ICAAP et compare les exigences de fonds propres résultant des perspectives normative et économique. Dans la perspective normative, les frais généraux fixes sont supérieurs à la somme des facteurs K et constituent ainsi une limite contraignante aux exigences de fonds propres de la Société.
Dans les deux cas, il apparaît que la RBC EG dispose d'une base de capital confortable.

Comparaison des exigences en capital projetées pour 2025 (ICAAP 2024)

(En millions d'euros.)	Normatif	Économique
K-DTF / Risque opérationnel	3,8	13,7
K-TCD / Risque de crédit	0,3	9,6
K-NPR / Risque de marché	6,8	25,6
Frais généraux fixes	26,8	-
P2R/P2G	13,4	-
Besoin en capital total	40,3	48,9
Capital interne	155,9	155,9
Excédent de capital total	115,6	107,0

Évaluation récapitulative de la situation des risques

La RBC EG dispose d'une base de capital solide pour pouvoir couvrir les risques actuels et futurs identifiés. Ceci est confirmé par la perspective économique sur une période d'observation d'un an. Grâce à la surveillance régulière des indicateurs de risque et de l'évolution générale du marché, il est assuré qu'une évolution éventuelle vers un profil de risque plus élevé est identifié à temps. La Société est ainsi en mesure de prendre en temps utile les mesures correctives appropriées.

Francfort-sur-le-Main, le 6 mars 2026
La Direction
Christian Karcher
Greig D'Cruz

Évolution des actifs immobilisés pour l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025

(En milliers d'euros.)	Coûts d'acquisition et de production					
	01/11/2024	Acquisitions	Dont intérêts d'emprunt capitalisés	Sorties	Transferts	31/10/2025
Immobilisations corporelles (1)						
1. Bien immeubles, droits assimilés à des biens immeubles et constructions, y compris constructions sur sol d'autrui	2,173	1,427	-	-939	- 64	2,726
2. Autres immobilisations corporelles, équipement d'entreprise	747	155	-	-226	-	546
Total toto	2,920	1,582	-	-1,165	-64	3,273

(1) Les immobilisations corporelles comprennent uniquement des constructions sur sol d'autrui. Celles-ci sont utilisées pour les activités de la Société.

(En milliers d'euros.)	Amortissements cumulés					Valeurs comptables	
	01/11/2024	Entrés	Sorties	Transferts	31/10/2025	31/10/2025	31/10/2024
Immobilisations corporelles (1)							
1. Bien immeubles, droits assimilés à des biens immeubles et constructions, y	750	1,170	-939	-	1,061	1,665	1,422

compris constructions sur sol d'autrui							
2. Autres immobilisations corporelles, équipement d'entreprise	465	110	-226	-	269	277	282
Total toto	1,216	1,280	-1,165	-	1,330	1,942	1,704

(1) Les immobilisations corporelles comprennent uniquement des constructions sur sol d'autrui. Celles-ci sont utilisées pour les activités de la Société.

Rapports par pays conformément à l'article 42 de la loi allemande sur les établissements d'investissement (Wertpapierinstitutsgesetz — WpIG)

(Non soumis à l'audit)
L'article 42 du WpIG exige un reporting spécifique par pays, dans lequel doivent être indiqués le nom de la Société, le type d'activités et le siège social de toutes les filiales et succursales, le chiffre d'affaires, le nombre de salariés en équivalent temps plein, le bénéfice ou la perte avant impôts, les impôts sur le bénéfice ou la perte et les aides publiques reçues.
Le tableau présente les informations pertinentes fournies sur la base des comptes individuels de la RBC Capital Markets (Europe) GmbH établis conformément au Code de commerce allemand (HGB) pour l'exercice clôturée le 31 octobre 2025. Les sites énumérés ci-dessous incluent le siège social de la Société en Allemagne ainsi que ses succursales à Amsterdam, Madrid et Paris. Aucune aide d'État n'a été accordée au cours de l'exercice 2025.

Société/nom commercial	Siège social	Type d'activité (1)	Nombre des salariés (2)	Chiffre d'affaires (3) (En milliers d'euros.)	Bénéfice ou perte avant impôts (4) (En milliers d'euros.)	Impôts sur le bénéfice ou la perte (5) (En milliers d'euros.)
Pays de l'UE						
RBC Capital Markets (Europe) GmbH	Francfort, Allemagne	GIB & Global Markets	48	121 142	4 404	-2 269
RBC Capital Markets (Europe) GmbH Succursale d'Amsterdam	Amsterdam, Pays-Bas	GIB	10	5 373	372	-212
RBC Capital Markets (Europe) GmbH Succursale de Madrid	Madrid, Espagne	GIB	14	6 577	480	-102
RBC Capital Markets (Europe) GmbH Succursale de Paris	Paris, France	GIB & Global Markets	45	34 036	2 980	-750

(1) Le département Global Investment Banking (GIB) conseille les entreprises clientes et les investisseurs financiers dans la planification, la structuration et la mise en œuvre de fusions et d'acquisitions ainsi que de transactions de financement par l'emprunt et par capitaux propres. Le département Global Markets offre aux clients de RBC des services d'exécution, de distribution et d'assurance de liquidité sur les marchés des actions et des obligations de l'UE. En complément des services d'exécution des transactions, le département offre à ses clients l'accès à des analyses sectorielles et d'actions pour les titres européens et nord-américains.
(2) Le nombre de salariés en équivalents temps plein est présenté sous forme arrondie.
(3) Dans les années précédentes, le chiffre d'affaires était défini comme le résultat de l'activité ordinaire avant dotation aux provisions pour risques et avant frais généraux d'administration. Conformément à la loi de transposition relative au rapport d'information sur l'impôt sur les bénéfices, une adaptation de cette définition doit être appliquée pour la première fois aux exercices ouverts à compter du 21 juin 2024. Dans le cadre du rapport d'information sur l'impôt sur les bénéfices, le chiffre d'affaires comprend les produits d'intérêts, les produits de commissions, les produits de négociation ainsi que les autres produits d'exploitation. En raison de cette nouvelle définition, le chiffre d'affaires de l'exercice 2025 n'est pas comparable à celui des exercices précédents.
(4) Défini comme le résultat de l'activité ordinaire.
(5) Défini comme impôts sur le revenu et les bénéfices.

Attestation du commissaire aux comptes indépendant

A l'attention de la RBC Capital Markets (Europe) GmbH, Francfort-sur-le-Main

Conclusions d'audit

Nous avons audité les comptes annuels de la RBC Capital Markets (Europe) GmbH, Francfort-sur-le-Main – qui se composent du bilan au 31 octobre 2025, du compte de résultat pour l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 ainsi que de l'annexe, y compris la présentation des méthodes comptables et d'évaluation. De plus, nous avons vérifié le rapport annuel de la RBC Capital Markets (Europe) GmbH pour l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025.
Selon notre appréciation, sur la base des éléments recueillis lors de notre audit

— les comptes annuels ci-joints sont conformes à tous égards significatifs aux dispositions du droit commercial allemand et donnent, dans le respect des principes allemands d'une comptabilité régulière, une image fidèle de la situation patrimoniale et financière de la Société au 31 octobre 2025 ainsi que de ses résultats pour l'exercice du 1er novembre 2024 au 31 octobre 2025 et

— le rapport annuel ci-joint donne, dans son ensemble, une image fidèle de la situation de la Société. Ce rapport annuel est, à tous égards essentiels, en accord avec les comptes annuels, conforme aux dispositions légales allemandes et présente de manière exacte les opportunités et les risques du développement futur.

Conformément à l'art. 322, al. 3, ph. 1 du HGB, nous déclarons que notre contrôle n'a donné lieu à aucune objection quant à la régularité des comptes et du rapport annuels.

Fondement des conclusions d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes et du rapport annuels conformément à l'article 317 du HGB, en respectant les principes allemands de contrôle régulier des comptes annuels établis par l'institut allemand des experts-comptables (IDW). Notre responsabilité au titre de ces règles et principes est détaillée dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes pour la vérification des comptes et du rapport annuels » de notre attestation. Conformément aux dispositions du droit commercial allemand et aux règles professionnelles, nous sommes indépendants de la Société et nous avons rempli nos autres obligations déontologiques allemandes conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus lors de l'audit sont suffisants et appropriés pour fonder notre avis d'audit sur les comptes et le rapport annuels.

La responsabilité des représentants légaux pour les comptes et le rapport annuels

Les représentants légaux sont responsables de l'établissement des comptes annuels, qui doivent être conformes à tous égards essentiels aux dispositions du droit commercial allemand, et de l'assurance que ces comptes annuels donnent, conformément aux principes allemands de comptabilité régulière, une image fidèle de la situation patrimoniale et financière et des résultats de la Société. En outre, les représentants légaux sont responsables du contrôle interne qu'ils ont jugé nécessaire, conformément aux principes allemands de comptabilité régulière, pour permettre l'établissement de comptes annuels exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent d'actes frauduleux (c'est-à-dire de manipulations comptables ou d'atteintes au patrimoine) ou d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, les représentants légaux doivent évaluer la capacité de la Société à poursuivre son activité. En outre, ils doivent indiquer, le cas échéant, tout élément relatif à la continuité de l'exploitation. En plus, ils sont responsables de l'établissement des comptes sur la base du principe comptable de la continuité de l'exploitation, sauf si des faits réels ou des circonstances juridiques s'y opposent.

Les représentants légaux sont également responsables de l'établissement du rapport annuel qui, dans son ensemble, donne une image fidèle de la situation de la Société, et qui, dans tous ses aspects significatifs, est en accord avec les comptes annuels. Par ailleurs, ce rapport annuel doit être conforme aux dispositions légales allemandes et présenter de manière exacte les opportunités et les risques de l'évolution future. Enfin, les représentants légaux sont responsables des dispositions et mesures (systèmes) qu'ils ont jugées nécessaires pour permettre l'établissement d'un rapport de gestion en conformité avec les dispositions légales allemandes applicables et pour pouvoir fournir des preuves suffisantes et appropriées des déclarations contenues dans le rapport annuel.

Responsabilité du commissaire aux comptes pour l'audit des comptes et du rapport annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels, dans leur ensemble, sont exempts d'anomalies significatives dues à des actes frauduleux ou à des erreurs, et que le rapport annuel, dans son ensemble, présente une image fidèle de la situation de la Société, qu'il est cohérent, à tous égards significatifs, avec les comptes annuels ainsi qu'avec les éléments probants obtenus lors de l'audit, qu'il est conforme aux dispositions légales allemandes et qu'il présente de manière exacte les opportunités et les risques liés à l'évolution future, ainsi que d'émettre une attestation contenant notre avis d'audit sur les comptes et le rapport annuels.

Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne constitue pas une garantie qu'un audit réalisé conformément à l'article 317 du HGB, dans le respect des principes allemands de contrôle régulier des comptes annuels établis par l'institut allemand des experts-comptables (IDW), détectera toujours une anomalie significative. Les anomalies significatives peuvent résulter d'actes frauduleux ou d'erreurs et sont considérées comme significatives si l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influencent, individuellement ou dans leur ensemble, les décisions économiques prises par les destinataires sur la base de ces comptes et du rapport annuels.

Lors de l'audit, nous faisons preuve de discernement et conservons une attitude critique. En outre :

— nous identifions et évaluons les risques d'anomalies significatives dans les comptes et le rapport annuels résultant d'actes frauduleux ou d'erreurs, nous planifions et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques et nous recueillons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre avis d'audit. Le risque de ne pas détecter des anomalies significatives résultant d'actes frauduleux est plus élevé que le risque de ne pas détecter des

anomalies significatives résultant d'erreurs, car les actes frauduleux peuvent impliquer des collusions, des falsifications, des omissions intentionnelles, des déclarations trompeuses ou la mise en échec du contrôle interne.

- nous comprenons mieux le contrôle interne pertinent pour l'audit des comptes annuels et des dispositions et mesures pertinentes pour l'audit du rapport annuel, afin de planifier des procédures d'audit adaptées aux circonstances, sans pour autant exprimer un avis d'audit sur l'efficacité de ces contrôles internes de la Société ou de ces dispositions et mesures ;
- nous évaluons la pertinence des méthodes comptables appliquées par les représentants légaux ainsi que le caractère raisonnable des valeurs estimées et des informations y afférentes présentées par les représentants légaux ;
- nous tirons des conclusions sur la pertinence de l'application, par les représentants légaux, du principe comptable de la continuité d'exploitation, et, sur la base des éléments probants obtenus, sur l'existence d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention, dans notre attestation, sur les informations correspondantes dans les comptes et le rapport annuels, et, si ces informations sont inadéquates, de modifier notre avis. Nous formulons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre attestation. Toutefois, des événements ou des circonstances futurs peuvent empêcher la Société de poursuivre ses activités.
- nous évaluons la présentation, la structure et le contenu des comptes annuels dans leur ensemble, y compris les informations fournies, et la question de savoir si les comptes annuels présentent les opérations et événements sous-jacents de manière à fournir une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de la Société, conformément aux principes comptables allemands.
- nous évaluons la conformité du rapport annuel avec les comptes annuels, sa conformité avec les lois en vigueur et la représentation fidèle qu'il donne de la situation de la Société ;
- nous réalisons des procédures d'audit sur les informations prospectives présentées par les représentants légaux dans le rapport annuel. Sur la base d'éléments probants suffisants et appropriés, nous examinons en particulier les hypothèses significatives sur lesquelles les représentants légaux ont fondé les informations prospectives et nous évaluons leur adéquation avec les informations prospectives qui en découlent. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit indépendante sur les informations prospectives ni sur les hypothèses sous-jacentes. Il existe un risque important et inévitable que les événements futurs s'écartent de manière significative des informations prospectives.

Avec les responsables de la surveillance, nous discutons notamment de l'étendue et du calendrier prévus de l'audit ainsi que des constats significatifs de l'audit, y compris des éventuelles insuffisances significatives du système de contrôle interne que nous avons constatées au cours de notre audit.

Francfort-sur-le-Main, le 6 mars 2026
PricewaterhouseCoopers GmbH Société d'audit
Kay Böhm, expert-comptable
par procuration Marc Erkelenz, expert-comptable